



communauté
de communes

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2025 – 039

Objet : ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LIAISON 58 – PHASE 2 DU SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES CYCLABLES

NOUS, Guillaume MARÉCHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la délibération n° 2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021, approuvant le Schéma directeur Cyclable de la CCSSO ;

Vu la proposition financière établie de la société ISR – Ingénierie Sécurité Routière, du 30 janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de réaliser des études de faisabilité et de sécurisation dans la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, et plus précisément pour le deuxième tronçon de la liaison 58 identifié en phase 2 ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière de la société ISR – Ingénierie Sécurité Routière, 29 rue Saint-Germain, 60200 Compiègne, portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et de sécurisation de ce second tronçon de la liaison 58, pour un montant de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



communauté
de communes

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 15.04.25

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le : 16 AVR. 2025
de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 16 AVR. 2025

Guillaume Maréchal
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines
Par délégation : M. François Dumoulin
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

R/O F. DUMOULIN

